

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Information nominative

Annexe 2 : Plan de situation 1-25 000è

Annexe 3 : Prises de vue

Annexe 4 : Plan du projet 1-5 000è

Annexe 5 : Photographie aérienne des abords du projet 1-5 000è

Annexe 6.1 : Précisions sur les intérêts écologiques et paysagers du milieu

Annexe 6.4 : Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

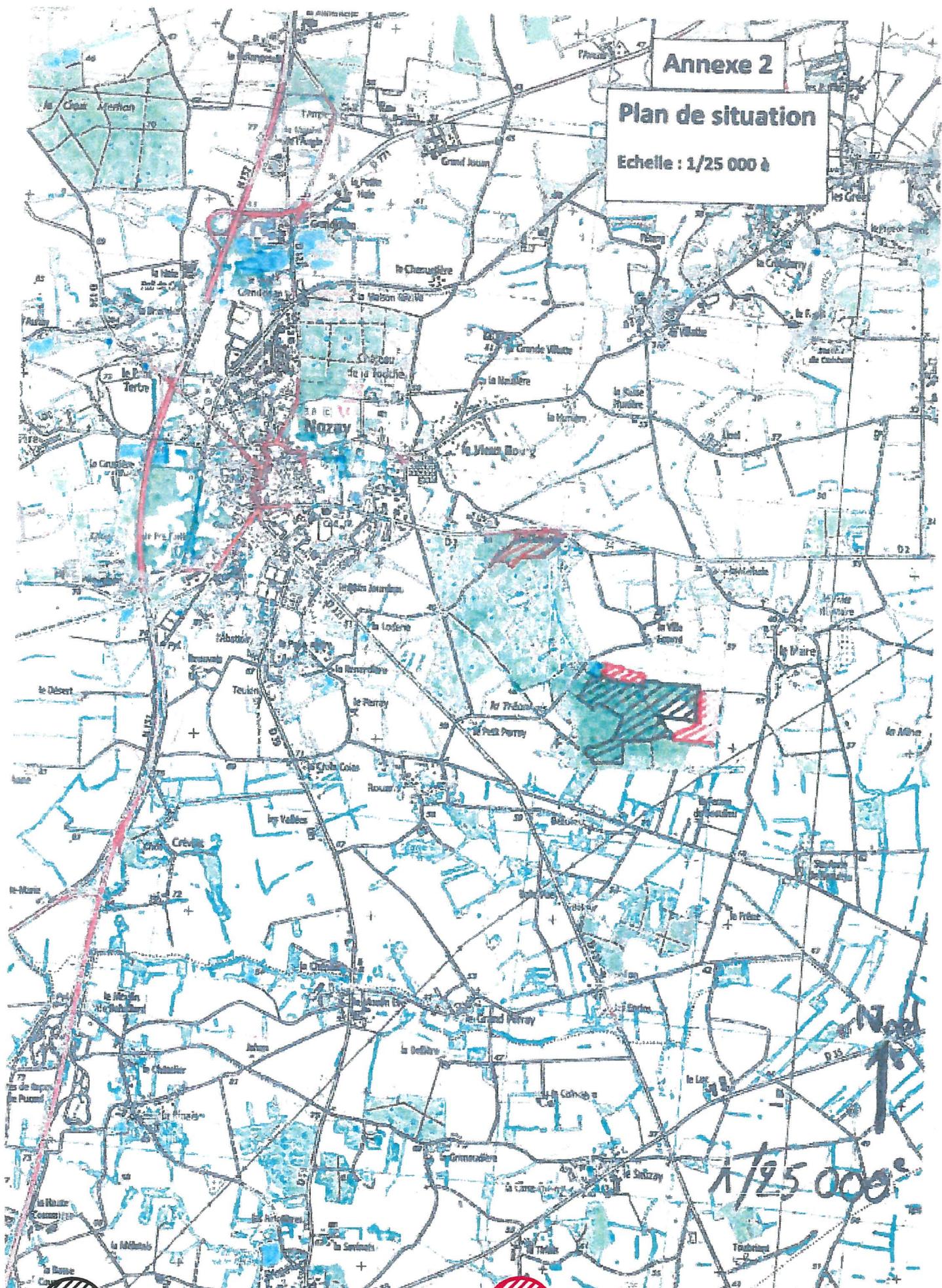
Annexe 7 : Plan des zones humides les plus proches

Annexe 8 : Plan des sites Natura 2000 les plus proches

Annexe 2

Plan de situation

Echelle : 1/25 000



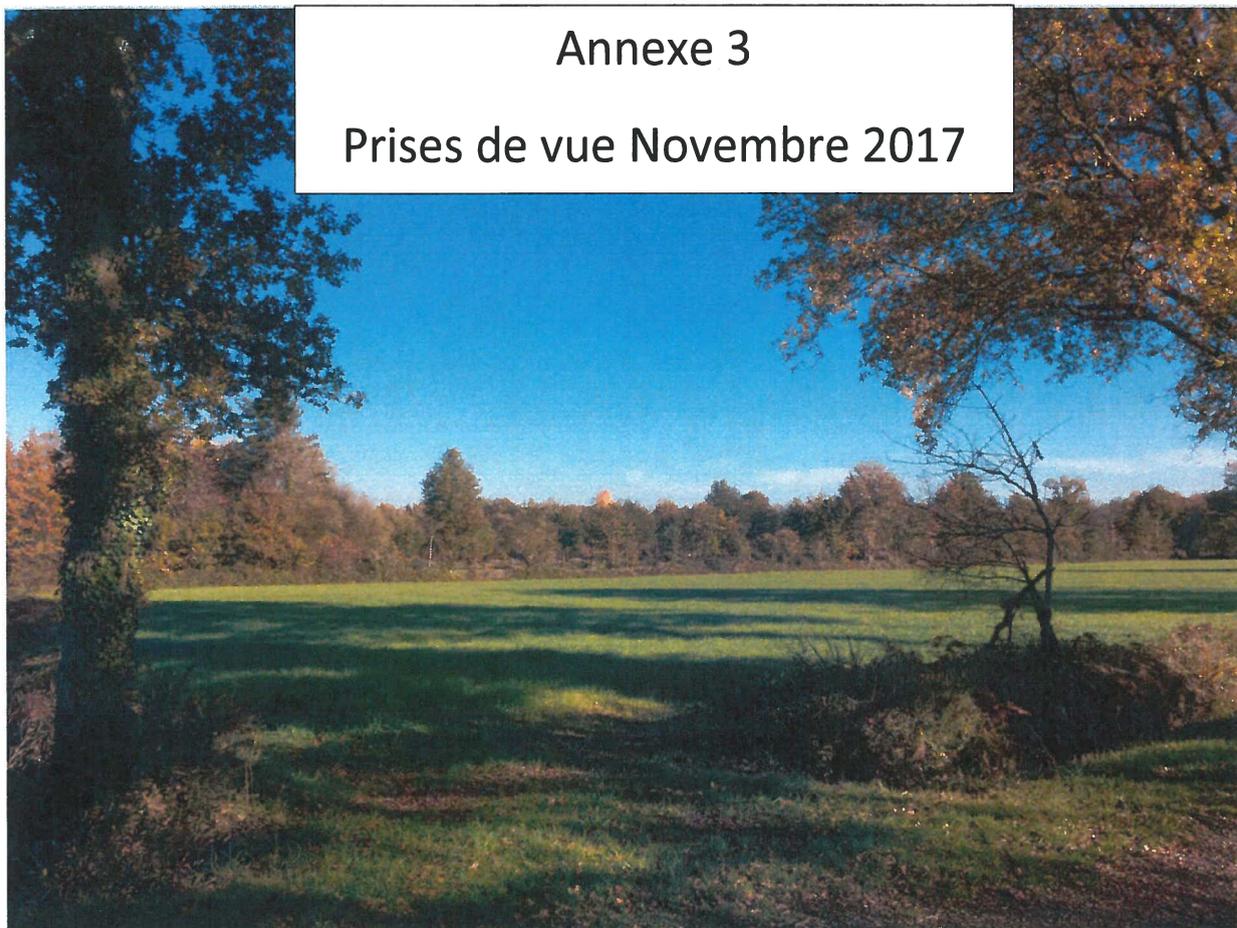
Parcelles déboisées et défrichées



Boisements compensatoires

Annexe 3

Prises de vue Novembre 2017



1ere photo



2è photo



3è photo

Zone déboisée



4è photo



5è photo

Zone déboisée

Zone boisée



6è photo



7è photo



8è photo



9è photo

Zone déboisée



10è photo

Zone boisée



11è photo

Zone déboisée



12è photo



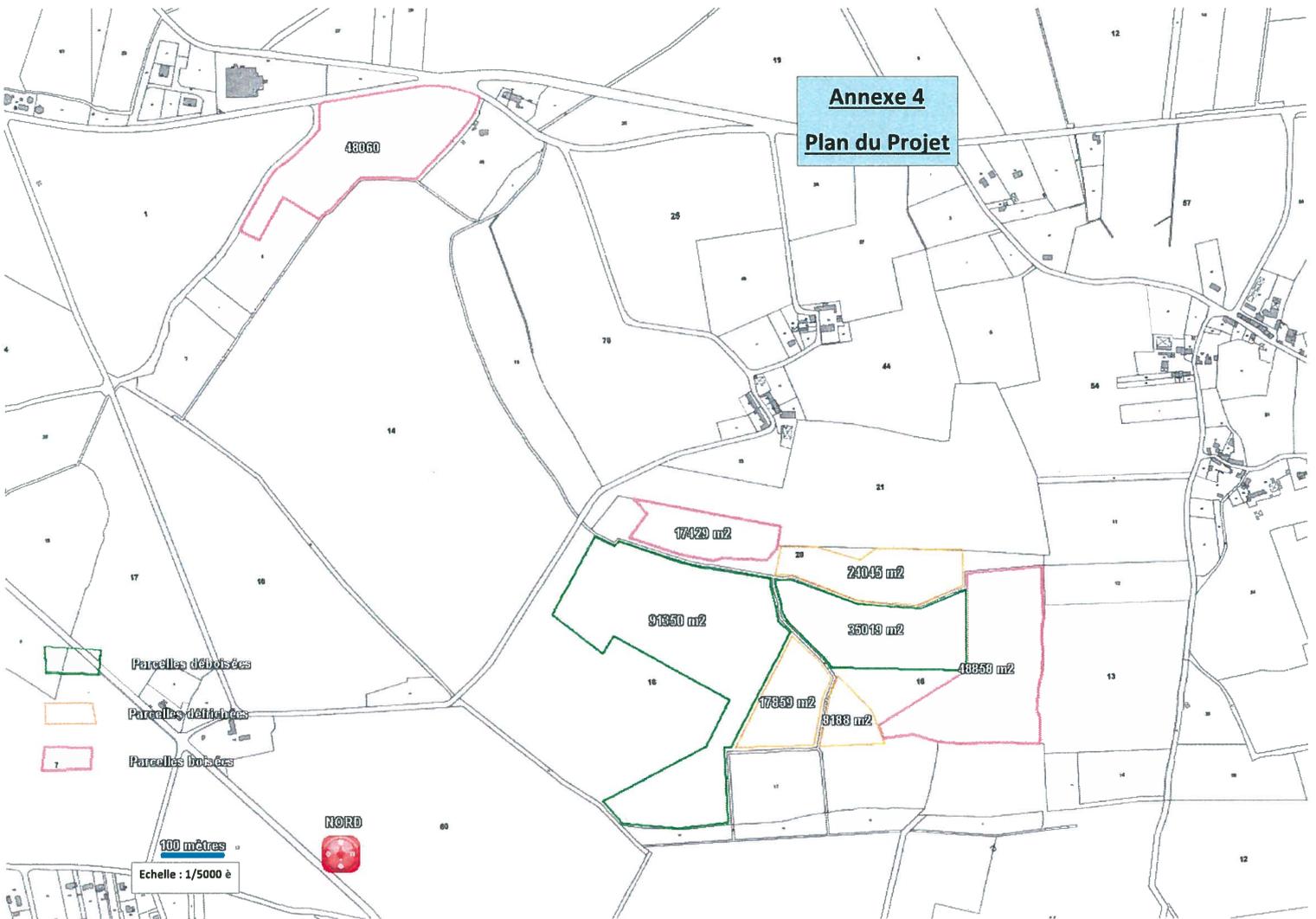
13è photo

Zone boisée

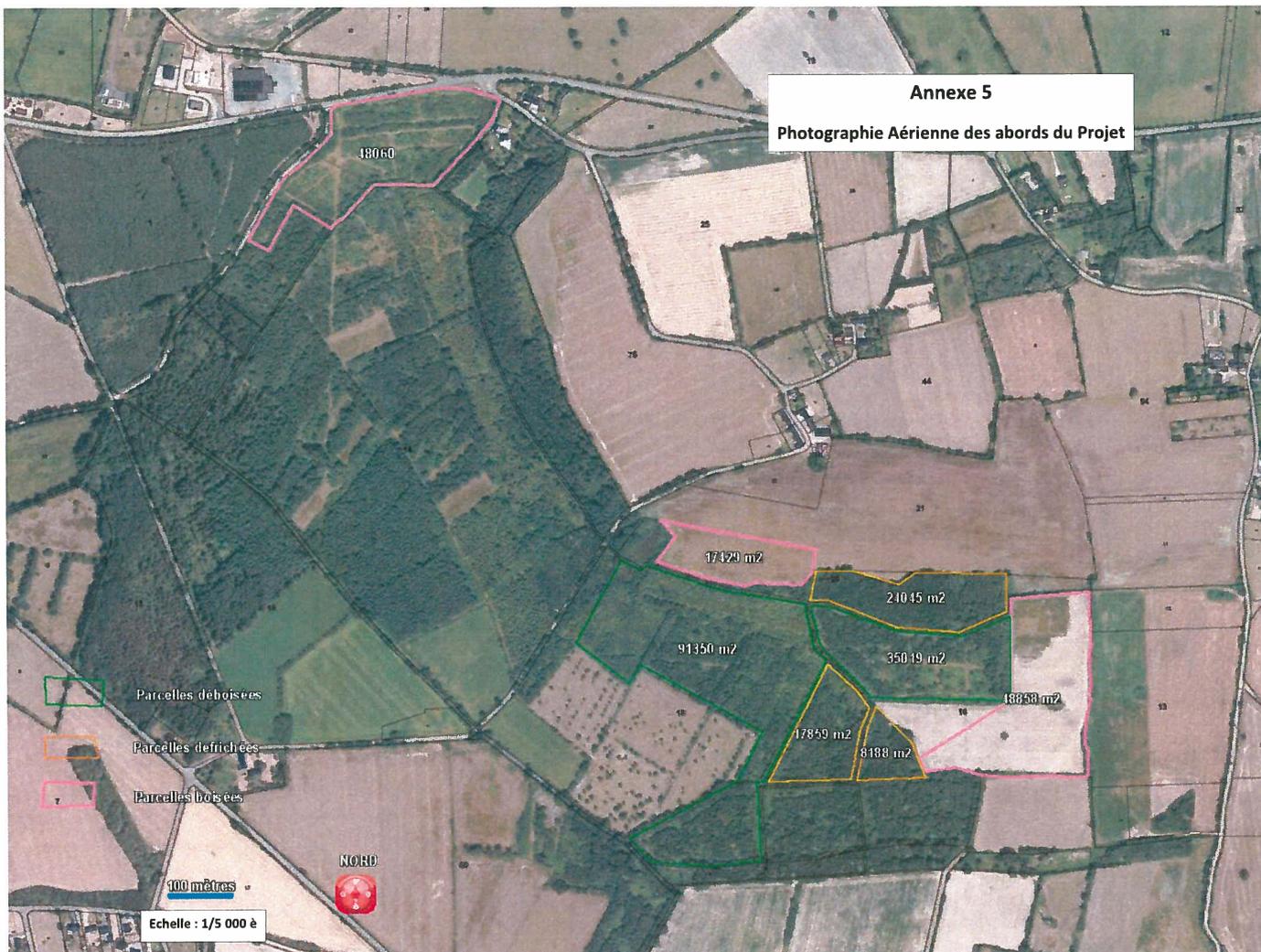


14è photo

Annexe 4
Plan du Projet



Annexe 5
Photographie Aérienne des abords du Projet



Annexe au point 6.1 - milieu naturel

Précisions sur les intérêts écologiques et paysagers du milieu

1) Description de la végétation présente

La végétation présente est essentiellement composée d'essences arbustives et arborescentes.

En effet la densité importante empêche une partie de la luminosité d'arriver jusqu'au sol et ainsi le développement plus important des herbacées.

Dans la description il faut distinguer les arbres et arbustes intra-parcellaires et les haies bocagères.

- Arbres et arbustes intra-parcellaires :

Ces boisements spontanés sont composés d'essences pionnières typiques des abandons de prairies agricoles, telles que le Saule marsault, Bouleau verruqueux, Chêne pédonculé.

Ils sont jeunes (de 15 à 35 ans), parfois mal répartis sur les parcelles et peu variés.

Ces boisements n'offrent pas une variété botanique importante et se sont développés de manières anarchiques.

Leur intérêt tant écologique que paysagé reste très limité.

- Haies bocagères :

Ces haies sont composées d'essences plus variées telles que Le Saule marsault, le Bouleau verruqueux, le Chêne pédonculé, le Châtaignier, le Noisetier, l'Alisier torminal, le Merisier, l'Aubépine monogyne et le Prunellier.

Dans l'ensemble elles sont jeunes (environ 30-40 ans) mais certains sujets sont plus vieux (50-70 ans).

L'intérêt de ces haies bocagères réside dans la variété botanique qu'elles présentent mais aussi dans l'étagement des arbres et arbustes. De plus, elles sont composées d'essences locales représentatives et offrent une continuité écologique non-négligeable.

2) Description de la faune présente

Lors des phases d'expertises et d'inventaire sur le terrain nous avons pu noter la présence de quelques espèces typiques de ce type de milieu, à noter par exemple :

Chevreuril, Renard roux, Lièvre, Bécasse, Campagnol des champs, Ecureuil roux, Pigeon ramier, Mésange bleue, mésange charbonnière, Rougegorge familier, Pivert, Buse variable, Faucon crécerelle, Geai des chênes, Paon de jour, Carabe des bois.

Notons aussi des traces de :

Sanglier, Blaireau, Martre.

Conclusions :

La faune observée est commune pour ce type de milieu.

Aucune espèce Protégée ni espèce menacée n'a été observée ni même aucune trace.

Les boisements étant jeunes et peu variés, ils ne sont pas propices au développement d'une faune plus abondante et diversifiée.

3) Exploitation des arbres (défrichement et déboisement)

L'objectif de ces déboisements et défrichements est de remettre en valeur d'anciennes prairies agricoles délaissées.

Pour cela un déboisement et défrichement des anciennes parcelles est inévitable.

Par contre, étant donné la future vocation agricole de ces parcelles et l'intérêt des haies bocagères qui les entourent, leur sauvegarde est nécessaire.

Les boisements qui seront exploités non pu être quantifiés précisément, en effet leur jeune âge implique que la densité est très forte.

Néanmoins nous avons pu effectuer quelques placettes afin d'avoir une idée générale.

Les densités varient de 500 à 2000 arbres et arbustes par Hectare selon les parcelles.

Annexe au point 6.4

Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

4) Déboisement et défrichement : → perte de surface boisée

- Mesure de réduction :

- Réalisation de boisements compensatoires sur une surface de plus de 11 ha, soit plus du double de la Surface Défrichée.
De plus, les essences qui seront reboisées seront beaucoup plus variées que celles en place actuellement et apporteront d'avantages de graines et baies à la faune (entre autre Chêne, Alisier torminal, Châtaignier).

- Mesure d'évitement :

- Les surfaces boisées déjà existantes au sud du projet seront conservées afin de ne pas trop dénaturer le site et de garder les boisements naturels les plus intéressants. Ceux-ci sont composés entre autre de Chêne, Châtaignier, Merisier.

5) Boisement compensatoire : → perte de surface agricole

- Mesure de réduction :

- Sur l'ensemble du boisement compensatoire (11ha16a57ca), seulement 6ha35a97ca (57 %) sont issus de parcelles agricoles, le reste provient de parcelles embroussaillées (sans activité agricole) de plus les déboisements et défrichements apporteront de la surface agricole supplémentaire (plus de 17 ha).
Par conséquent, au final le bilan sera positif (+11,2 ha de terres agricole sur le territoire communal).

6) Déboisement et défrichement : → perturbation de la biodiversité

- Mesure de réduction :

- Conservation d'arbres à l'intérieur des parcelles (entre 10 et 40 arbres/ha) afin de gérer ces parcelles agricoles en Agroforesterie, pratique agricole plus respectueuse de l'environnement.

- Mesures d'évitement :

- Conservation de toutes les haies bocagères sur les talus existant (corridors écologiques).
Estimation de 5,1 kilomètres de haies sauvegardées (cf plan ci-dessous).
En effet ces haies sont composées d'essences plus variées et d'arbres plus vieux, beaucoup plus favorables à l'épanouissement de la biodiversité.
- Conservation d'îlots de boisement en périphérie du projet.
L'addition des haies bocagères et des îlots de boisement apporteront un équilibre écologique non négligeable.



En blanc les haies bocagères sauvegardées.

7) Nuisance routière : → trafic de camions pour l'opération de broyage du bois énergie

- Mesures de réduction :

- Limitation du trafic du nombre total de camions (estimation d'une quarantaine de camions maximum)
- Limitation du trafic du nombre journalier de camions (estimation de 4 à 6 camions par jour de broyage)
- Durée limitée dans le temps du trafic des camions. Ce trafic n'aura lieu que pour la phase de broyage du bois énergie

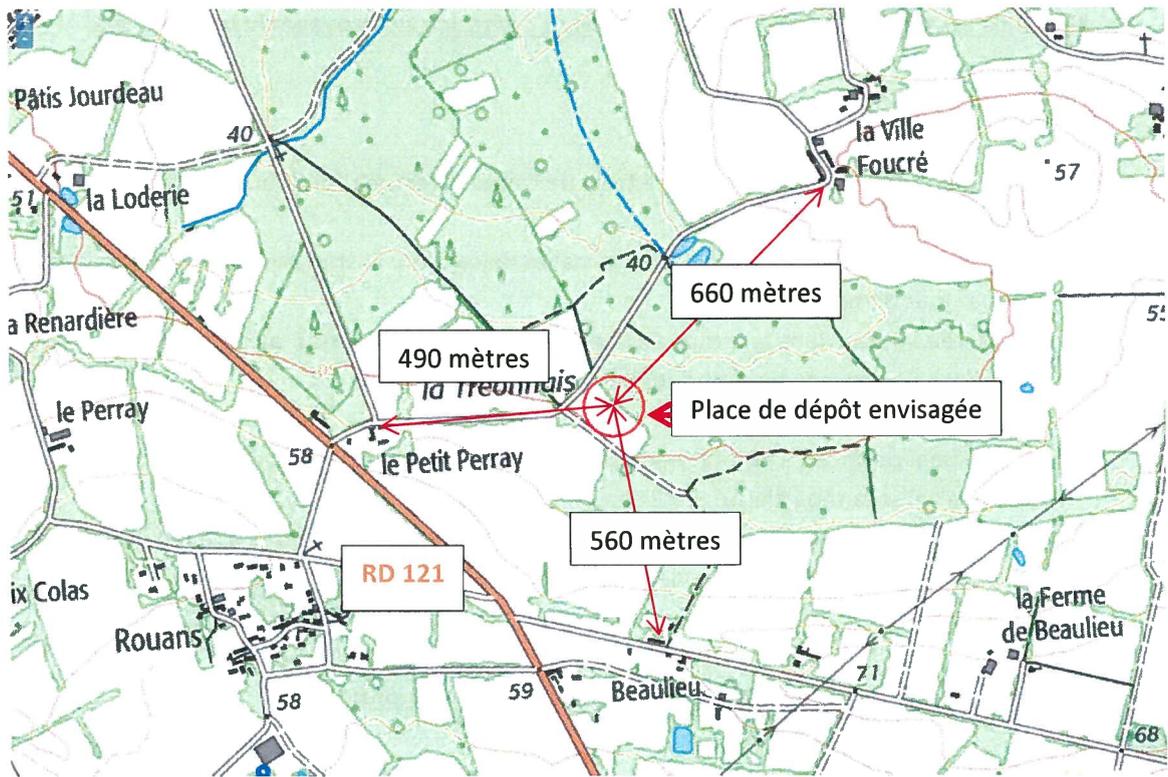
Au final pour cette opération de broyage du bois énergie, la quarantaine de camion au total sera répartie sur 1 à 2 semaines de travail.

De plus, ces camions n'auront que quelques centaines de mètres à faire sur la petite route communale pour immédiatement prendre la RD 121 (route Nozay – Nort sur Erdre).

8) Source de bruit : → bruit des engins pour la réalisation du projet

- Mesures de réduction :

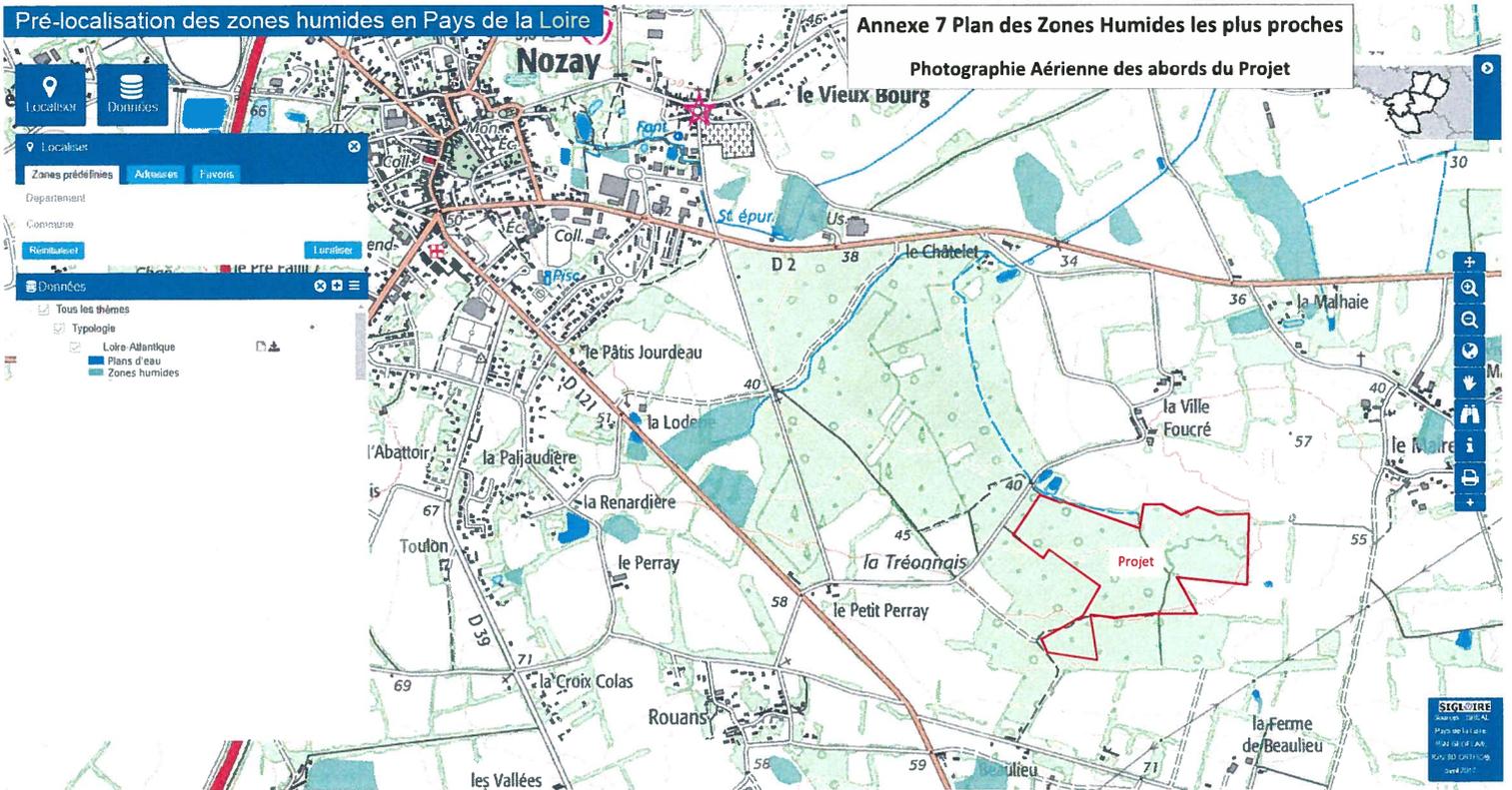
- Utilisation d'engins de taille raisonnable (de type tracteurs agricoles).
Par ailleurs cette option est aussi une mesure de réduction des perturbations sur la biodiversité.
- Limitation dans le temps de l'opération la plus bruyante (broyage du bois énergie).
Estimation d'une à deux semaines de broyage bois énergie de façon discontinue.
- Mise en place éloignée des habitations de la phase de broyage du bois énergie (entre 400m et 700m des habitations les plus proches). Cf plan ci-après.



Pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire

Annexe 7 Plan des Zones Humides les plus proches

Photographie Aérienne des abords du Projet



Plan des sites Natura 2000 les plus proches

